

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada): Monsieur le Président, je n'approuve naturellement pas les observations de la députée.

Tout d'abord, la Loi sur l'équité en matière d'emploi a été examinée ces derniers mois par un comité spécial du Parlement, présidé par le député de Don Valley-Est. Ce rapport a été déposé au Parlement, et le gouvernement est en train de l'étudier. Nous avons 150 jours pour répondre au rapport du comité.

La ministre d'État responsable de l'Emploi et de l'Immigration examine aussi ce rapport en consultation avec la ministre de la Justice et d'autres ministres concernés, et le rôle de la Commission canadienne des droits de la personne est manifestement une question qui fait l'objet d'une étude approfondie.

Je devrais faire remarquer à la Chambre que le gouvernement du Canada lui-même a eu des programmes d'emploi et qu'en fait des progrès considérables ont été réalisés.

Vous avez entendu, monsieur le Président, que, pour une raison quelconque, la Commission canadienne des droits de la personne n'a reçu aucun argent, mais en fait je devrais faire remarquer que, depuis l'exercice financier de 1987-1988, cette commission a vu son budget augmenter de 66 p. 100 et ses années-personnes de 27 p. 100. Je peux vous dire qu'il y a bien des ministères gouvernementaux qui auraient aimé connaître une telle augmentation depuis cinq ans. La députée devrait le signaler.

La Commission des droits de la personne est aussi indépendante du gouvernement. Elle est chargée d'appliquer et de faire respecter la Loi canadienne sur les droits de la personne et elle décide elle-même la manière dont elle affecte ses ressources. Cependant, je devrais faire remarquer que je crois comprendre que la commission a pris un certain nombre de mesures pour accélérer l'étude et le règlement des plaintes.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, le 25 novembre dernier, j'ai posé au ministre responsable des Petites entreprises une question au sujet de la catastrophe survenue à la mine de charbon Westray. J'ai alors demandé au gouvernement de faire une enquête pour connaître les circonstances

L'ajournement

exactes de l'accident. Malheureusement, il n'a pas jugé bon d'ordonner à ses fonctionnaires d'en faire une.

Je rappellerais au secrétaire parlementaire du ministre responsable qu'il s'agit là de l'un des pires accidents de l'histoire de la Nouvelle-Écosse, et en ne faisant rien pour les personnes touchées et surtout les veuves, orphelins et parents des mineurs décédés dans cette tragédie, le gouvernement se conduit d'une façon méprisable.

Dans son rapport, le vérificateur général a souligné que les gestionnaires de la mine n'ont touché que 9,9 millions en honoraires. Pas mal pour une journée de travail! De plus, il leur a garanti le versement de sommes équivalant à 103 p. 100 des frais préparatoires à la production commerciale. Voilà ce que les promoteurs de la mine Westray ont obtenu. Vraiment, ce fut une excellente journée pour eux.

Je tiens à rappeler encore une fois au secrétaire parlementaire que les Canadiens, surtout ceux du comté de Pictou et ceux de la Nouvelle-Écosse, méritent au moins une enquête parlementaire sur les circonstances qui ont entouré cette tragédie.

À mon avis, il ne suffit pas de laisser le gouvernement provincial s'occuper de cela, parce que nous savons le sort que le gouvernement de Donald Cameron a réservé à cette affaire. Nous connaissons les dangers que comportait cette mine sur le plan de la sécurité, domaine régi par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. C'est une honte sans nom, comme le montrent les accusations fondées qui ont été portées jusqu'à maintenant.

Je voudrais rappeler au secrétaire parlementaire que, dans ma circonscription, à compter d'aujourd'hui, une houillère appelée Lingan est fermée; celle de Phalen est également fermée. Pour des raisons de sécurité, j'avais avisé les travailleurs de ne pas retourner à la mine de Phalen. En fait, samedi prochain, je rencontrerai les représentants de la mine pour discuter de cette question.

En ce qui a trait à la mine Westray, le gouvernement a été assez stupide pour offrir des honoraires de gestion de 9,9 millions de dollars aux promoteurs et des garanties d'emprunt de 103 p. 100 sur les frais préparatoires à la production commerciale.

J'estime qu'il n'est que juste et moralement raisonnable que le gouvernement du Canada institue une enquête parlementaire pour donner aux responsables qu'il protège depuis les quelques derniers mois la possibilité de s'expliquer devant la population canadienne, de rendre compte de leurs omissions ou d'expliquer le joli petit